

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1  <b>COMMUNE DE JOUY</b> 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 <b>JOUY</b>	Arrêté n° ATM	2024	050		
		Catégorie				
		Nombre de pages			1 / 1	
		Paraphe				
<b>ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY</b>						
ALTERNAT DE CIRCULATION						

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Emetteur : *FBL* N° panneau : *PA2/T6*  
 Affiché le : *17/05/24* Retiré le : *17/07/24*  
 Annexes : Non  O  Voir accueil

Entreprise : F.C PAYSAGES  
 Z.A du Saosnois  
 72600 MAMERS

Mail : [fdavid@fc@fcpaysages.fr](mailto:fdavid@fc@fcpaysages.fr)  
[annemari papin@yahoo.fr](mailto:annemari papin@yahoo.fr)

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
9 Avenue de la Gare	Coulage béton avec pompe et camion-toupie	Le 21/05/2024 et le 22/05/2024 de 09h00 à 12h00		X	

Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Basculement de circulation sur chaussée opposée

Ampliation adressée à :  
 F.C PAYSAGES-ZA du Saosnois-72600 MAMERS  
[fdavid@fc@fcpaysages.fr](mailto:fdavid@fc@fcpaysages.fr)  
[annemari papin@yahoo.fr](mailto:annemari papin@yahoo.fr)  
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie  
 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE  
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-  
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY  
 Et par délégation,  
 L'adjoint,

Jacky TARANNE



JOUY, le 16/05/2024

le Maire de JOUY :  
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : .....  
 -et de la notification le : **17 MAI 2024** .....